

Chers pêcheurs,

Nous vous relayons ci-dessous un communiqué de notre Fédération Nationale pour la Pêche en France nous alertant sur d'actuelles campagnes "anti-pêche".

Paris, 10 février 2021

Campagne anti-pêche

Depuis l'apparition de campagnes anti-pêche ces 3 dernières années, la FNPF a toujours tenu auprès des pouvoirs publics sa position de défenseur de toutes les pêches légalement exercées.

Aujourd'hui c'est au tour de la pêche au vif de se retrouver en ligne de mire des militants animalistes/antispécistes, portés majoritairement par l'association Paris Animaux Zoopolis. Un processus, incubé minutieusement en quelques mois, qui s'est accéléré ces derniers jours pour se répandre à une vitesse fulgurante, avec l'adoption aux conseils municipaux/métropolitains parisiens et grenoblois de vœux visant l'interdiction de la technique du vif. D'autres villes sont en voie de proposer des restrictions similaires, telles que Montpellier ou Bordeaux, avec pour cette dernière une censure de la pêche déjà bien engagée autour de son lac.

L'ampleur de ces actions semble proportionnée à la méconnaissance de leurs protagonistes envers le rôle indispensable du réseau associatif de la pêche pour la préservation des cours d'eau. Cependant, nous restons conscients que le but final de toutes ces manœuvres est d'interdire la pêche en général sur tout le territoire français.

Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler que :

- La FNPF prend acte des vœux adoptés par ces collectivités, mais alerte sur leur principe discutable et le danger qu'ils représentent pour l'avenir des milieux aquatiques, dépendant en grande partie de l'action quotidienne des pêcheurs.
- La FNPF regrette que ces débats aient eu lieu sans la concertation de ses Fédérations départementales, organisations agréées pour la protection de l'environnement.
- La FNPF défend avant tout le libre exercice de toutes les pêches, sans distinction de pratiques.
- La préservation des milieux et du patrimoine piscicole est une préoccupation permanente de tout le réseau associatif de la pêche, depuis les pêcheurs jusqu'à la FNPF.

Enfin, nous rappelons que ces divers vœux et projets ne constituent pas à ce jour de réelles interdictions de pêcher, mais un appel à débat qui, en tout état de cause, se fera avec les structures associatives de la pêche.

La FNPF continue d'œuvrer au quotidien pour le loisir pêche et la préservation des milieux aquatiques, indispensables à la continuité écologique dans tous les territoires.

